

Les CGP commencent à s'intéresser aux trackers

Par Franck Joselin

le 21/12/2007

Euronext vient de publier une étude menée auprès de 96 conseillers en gestion de patrimoine indépendants (CGPI) et 59 gérants privés. Seuls 14% des CGPI utilisent ces produits (contre 53% des gérants privés), mais près de 80% de la population interrogée pourrait envisager de le faire.

Lors de la création des fonds indiciels cotés en France (*exchange traded funds*, ETF, ou trackers), en janvier 2001, les conseillers en gestion de patrimoines indépendants étaient unanimes : ils n'étaient absolument pas concernés par ces produits n'offrant aucune rémunération aux distributeurs. «Nous avons conduit une étude afin de déterminer si l'intérêt des CGP pour les trackers avait évolué dernièrement, déclare **Thibaud de Cherisey**, responsable des ETF et du segment NextTrack chez NYSE Euronext. Nous avons été agréablement surpris par les résultats de cette enquête car elle a démontré qu'il existait un réel potentiel de développement de ces produits par ce canal de distribution.»

Comment expliquer l'attrait croissant des CGP pour les ETF ? Selon Nyse Euronext, la réponse est liée à l'évolution des modes de rémunération des conseillers depuis quelques mois, avec la transposition de la directive relative aux Marchés d'instruments financiers (MIF). «Les trackers constituent un outil très intéressant pour les CGP pour passer d'une rémunération à la rétrocession à une rémunération par honoraires, note **Emeric de Terves**, le responsable des relations avec les CGP chez Nyse Euronext. Comme ces produits ne rémunèrent pas les conseillers, ces derniers ne sont exposés à aucun conflit d'intérêts.»

Le développement des ETF *via* le canal des CGPI n'est cependant pas encore gagné. Outre le frein que constitue la non-rémunération, les gérants de ces produits ne peuvent dispenser d'informations dédiées aux CGP aussi complètes que les autres fonds. Enfin, les ETF sont encore relativement peu référencés dans les contrats d'assurance vie, ce qui les coupe de plus de 80% de la collecte. L'intégralité de l'étude est disponible sur www.euronext.fr